Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 035-213502602-20260321-D2026_03_012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à 9 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Guérin, Maire.
Date de convocation : 17 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 13 - Présents : 12 Votants : 13
Présents : - COQUELIN Céline - DUHEM Philippe - ESNAULT Marie-France - GAUTHIER Michaël - GROVALET Marie - GUÉRIN Yves – LE BOLLOC'H Ludovic - LEPESANT Laurence – MACÉ Nicole - PIGEON Myriam – PLANCHENAULT Stéphane - POIRIER Pascal
Absent excusé : de LOISY Olivier (pouvoir à GUÉRIN Yves)
Absent : -

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MACÉ Nicole a été nommée comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents. Ces formalités remplies,
Ouverture de la séance à 9 h 02

D2026-03-012 : Election des Adjoints

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Après détermination du nombre d'adjoints fixé à TROIS, Il est procédé à l'élection des Adjoints.
Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

ELECTION 1ER ADJOINT

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Voix obtenues au nom de :
- Mme LEPESANT Laurence : 13 voix

Mme LEPESANT Laurence ayant obtenu la majorité absolue est proclamé première adjointe.

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 035-213502602-20260321-D2026_03_012-DE

ELECTION 2ème ADJOINT

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Voix obtenues au nom de
- M. GAUTHIER Michaël : 12 voix

M. GAUTHIER Michaël ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint.

ELECTION 3ème ADJOINT

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	7

Voix obtenues au nom de :
- M. POIRIER Pascal : 13 voix

M. POIRIER Pascal ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Yves GUÉRIN

M. le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.